



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 21 juin 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 27 juin 2022. Délibération 2022-31

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurator : Sophie BEKKAL donne procuration à Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, René VIAL donne procuration à David MARTORANA, Anne TOURMEN donne procuration à Christian GROS.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Marie-Anne LENOBLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **ADMINISTRATION - Affectation du résultat 2021**

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal :

- Après avoir délibéré et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 de la ville, dressé par M. Sylvain LAVAL, Maire
- Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2021

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2022

Le rapporteur propose au Conseil municipal

- d'AFFECTER au budget 2022, les résultats 2021 ci-après :

1 – Détermination du résultat à affecter Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 5 462 913,48 €	6 491 499,32 €
Excédent de fonctionnement		1 028 585,84 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté		+ 3 211 488,92 €
Résultat à affecter (A)		4 240 074, 76 €

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement
Section investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 1 584 225,36 €	2 664 716,57 €
Excédent d'investissement		1 080 491,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 356 993,34 €	
Résultat d'investissement cumulé excédent (B)		723 497,87 €
Restes à réaliser au 31/12/2021 (C)	- 1 375 089,54 €	8 249,20 €
Déficit d'investissement (B) + (C)	- 643 342,47 €	

CONSTATE les résultats 2021 au 31/12/2021, à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de : + 4 240 074, 76 €
- 2) un déficit d'investissement de : - 643 342,47 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2021 et l'inscription

au 002 (R)	3 596 732,29 €
au 001 (R)	723 497,87 €
au 1068	643 342,47 €

Le rapporteur entendu,
 Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
 Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
 au registre des délibérations,
 le 28 juin 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
 dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

